

ANALYSES ET SYNTHÈSES



**Enquête sur les taux de
revalorisation des contrats
individuels d'assurance-vie
au titre de 2010 et 2011**

Sommaire

1. Synthèse générale.....	3
2. Typologie des contrats et des organismes	5
2.1 Des contrats d'assurance-vie à prime unique ou versements libres encore plus prépondérants	5
2.2 Une stabilité des parts de marché des différents acteurs	5
2.3 Une majorité de contrats fermés aux affaires nouvelles	6
3. Évolution des taux de revalorisation nets	6
3.1 Une nouvelle baisse du taux de revalorisation net moyen en 2011	6
3.2 Un taux de revalorisation en baisse pour une très grande majorité du marché	7
3.3 Une tendance similaire pour chaque catégorie de contrats.....	7
3.4 Contrats ouverts ou fermés aux affaires nouvelles : un effet sur les taux de revalorisation	8
4. Structure des encours suivant le taux de revalorisation	9
4.1 Un taux de revalorisation supérieur à 3,5 % pour 13 % des provisions mathématiques	9
4.2 Une dispersion des taux de revalorisation légèrement supérieure en 2011	9
4.3 Une dispersion des taux de revalorisation au sein des organismes.....	11
4.4 L'influence de la date de première commercialisation sur la revalorisation	12

1. Synthèse générale

Conduite depuis quatre ans, l'enquête sur les taux de revalorisation des provisions mathématiques des contrats de capitalisation et des contrats individuels d'assurance-vie permet une analyse statistique du marché français. Elle intègre cette année de nouvelles caractéristiques des contrats (taux technique, date de première commercialisation, fait que le contrat soit toujours ouvert ou non aux affaires nouvelles, nombre d'assurés par contrat) et voit son champ élargi aux contrats collectifs et aux plans d'épargne-retraite populaire (PERP)¹. Une telle exploitation comporte à la fois un objectif de suivi prudentiel – notamment au regard de la politique de gestion des placements en représentation – et de suivi des pratiques commerciales en assurance-vie.

L'évolution défavorable de la valorisation de certains actifs financiers détenus par les assureurs-vie a pesé sur la revalorisation servie aux assurés. L'absence de perspectives claires dans l'évolution des taux longs en France a pu conduire les assureurs à faire preuve de retenue. Les amortissements et provisions pour dépréciation ont représenté une charge financière plus forte, à hauteur de 1,5 % de la valeur nette comptable des placements en 2011, contre 0,6 % en 2010. Dans ce contexte, le taux de revalorisation moyen des contrats (pondéré par les provisions mathématiques correspondantes), net de chargement de gestion, a baissé entre 2010 et 2011 de 3,4 % à 3 %. Cette évolution marque un tassement plus prononcé par rapport à la tendance baissière de ces dernières années (4,1 % en 2007 ; 3,9 % en 2008 ; 3,65 % en 2009).

La prudence des assureurs-vie face aux évolutions financières défavorables a été encore plus partagée qu'en 2010. Ainsi, une très grande majorité des contrats (à hauteur de 91 % des provisions mathématiques, contre 88 % en 2010) a été revalorisée en 2011 à un taux inférieur à celui de 2010. Seulement 2 % des provisions mathématiques ont enregistré un relèvement de leur taux de revalorisation net sur la période, contre 7 % en 2010, alors que 7 % des provisions mathématiques ont été revalorisées au même taux en 2011 qu'en 2010.

La diminution du taux de revalorisation servi aux contrats fermés aux affaires nouvelles a été légèrement plus importante que celle appliquée aux contrats ouverts. Ces derniers affichent par ailleurs un taux de revalorisation moyen pondéré supérieur à celui des contrats fermés (3,13 % contre 2,94 %).

Une analyse en termes de seuils montre que seulement 13 % des provisions mathématiques ont été revalorisées en 2011 à un taux au moins égal à 3,5 %, contre 43 % en 2010. Par ailleurs, un peu plus de la moitié (56 %) des provisions mathématiques affichent un taux de revalorisation supérieur à 3 %. En 2010, 84 % des provisions mathématiques avaient un taux de revalorisation qui dépassait ce seuil.

L'examen de la dispersion conduit aux mêmes conclusions. En 2011, le taux moyen pondéré des 25 % de provisions mathématiques les moins rémunérées a été de 2,4 % alors que les 25 % de provisions les plus rémunérées l'ont été à un taux moyen de 3,6 %. Ces taux étaient respectivement de 2,8 % et 4 % en 2010. Il apparaît par ailleurs que la dispersion des taux nets est légèrement plus forte en 2011 qu'en 2010.

Si 14 % des sociétés retenues pour l'étude ont proposé en 2011 un taux identique pour tous leurs contrats (contre 11 % en 2010), les provisions mathématiques correspondantes ne représentent que 2,1 % du total (contre 2,5 % en 2010), la plupart des assureurs effectuant toujours une différenciation des taux entre leurs différents contrats.

La mise en perspective, selon la date de première commercialisation des contrats, des taux de revalorisation et des taux techniques est riche d'enseignements. Les taux techniques apparaissent d'autant plus faibles que la date de commercialisation est récente. A contrario, la date de première commercialisation a une influence sur les taux de revalorisation au titre de 2011 plus complexe à circonscrire. Ce sont les contrats commercialisés dès les années cinquante et dans les années soixante-dix qui enregistrent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés. Sur les trois dernières décennies, les contrats commercialisés pour la première fois dans les années quatre-vingt comme ceux commercialisés en 2010 et 2011 présentent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés.

¹ Voir *Analyses et Synthèses* n° 7 pour une analyse détaillée des contrats collectifs et des PERP.

Encadré : Méthodologie

À l'instar des enquêtes menées ces dernières années, le secrétaire général de l'ACP a, au début du mois de janvier 2012, invité les assureurs-vie à lui communiquer pour tous leurs contrats individuels les taux de revalorisation des provisions mathématiques arrêtés au titre de l'exercice 2011. Les données transmises à l'ACP dans ce cadre ont servi de base à l'analyse statistique des taux de revalorisation nets, c'est-à-dire les taux réellement servis aux assurés (participation aux résultats diminuée des chargements sur encours, mais bruts de prélèvements fiscaux et sociaux). Les données relatives aux taux techniques, aux dates de première commercialisation, au fait que le contrat soit toujours ouvert ou non aux affaires nouvelles, ainsi qu'au nombre d'assurés ont été ajoutées dans cette enquête 2011.

L'échantillon utilisé pour cette étude comporte les données exploitables de 87 organismes commercialisant des contrats individuels et ayant répondu à l'enquête (sur un total de 133 organismes interrogés), soit près de 1 030 Md€ d'encours, et représente en termes de provisions mathématiques 99 % du marché français pour les contrats individuels considérés. L'échantillon comporte 5 800 contrats types (identifiés par leur nom commercial), chaque contrat type pouvant lui-même comporter plusieurs versions caractérisées par des garanties et/ou des conditions tarifaires propres et regroupées dans cette étude en raison de leur taux de revalorisation identique. Au total, ce sont près de 9 500 versions de contrats caractérisées par un même taux de revalorisation qui font l'objet de cette étude.

Dans le cadre de cette enquête, ont été demandés, aux organismes supervisés par l'ACP et commercialisant des contrats d'assurance-vie, les taux de revalorisation pour leurs contrats en euros appartenant aux catégories 1, 2, 4 et 5 de l'article A. 344-2 du Code des assurances, à savoir :

- contrats de catégorie 1 : contrats de capitalisation à prime unique (ou versements libres) ;
- contrats de catégorie 2 : contrats de capitalisation à primes périodiques ;
- contrats de catégorie 4 : contrats individuels d'assurance-vie à primes uniques ou versements libres (y compris groupes ouverts) ;
- contrats de catégorie 5 : contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques (y compris groupes ouverts).

Il est à préciser que :

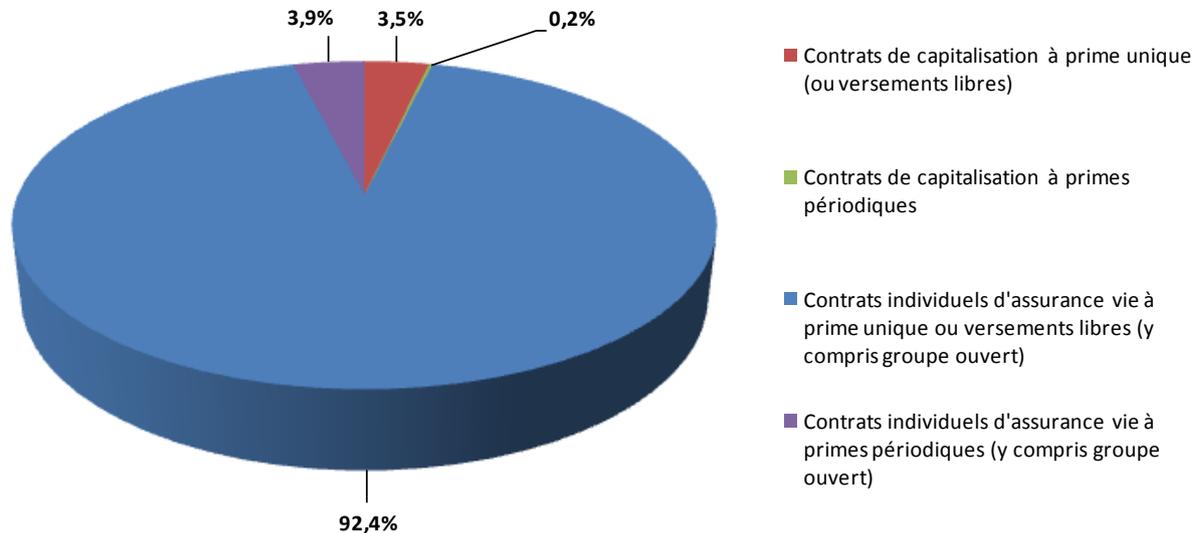
- le contrat à prime unique correspond à un versement en une seule fois des fonds au moment de la souscription. Il n'y a ainsi pas d'échéances versées périodiquement comme dans le cas d'un contrat à primes périodiques ;
- contrairement aux contrats d'assurance-vie (catégories 4 et 5), les contrats de capitalisation (catégories 1 et 2) ne comportent pas d'aléa lié à la durée de vie humaine ;
- on entend par groupe ouvert une association ou un groupement formé en vue de la souscription de contrats d'assurance de personnes ouvert aux adhésions individuelles, à la différence des assurances collectives, qui s'adressent à des groupes fermés d'adhérents (par exemple, les salariés d'une entreprise ou d'une profession).

2. Typologie des contrats et des organismes

2.1 Des contrats d'assurance-vie à prime unique ou versements libres encore plus prépondérants

Au titre des fonds en euros, le marché est largement dominé par les contrats individuels d'assurance-vie à prime unique ou versements libres, qui représentent plus de 92 % (moins de 89 % en 2010) des provisions mathématiques de l'ensemble des contrats individuels en 2011 (graphique 1).

Graphique 1 : Répartition des provisions mathématiques par catégorie de contrats individuels en 2011 (en %)



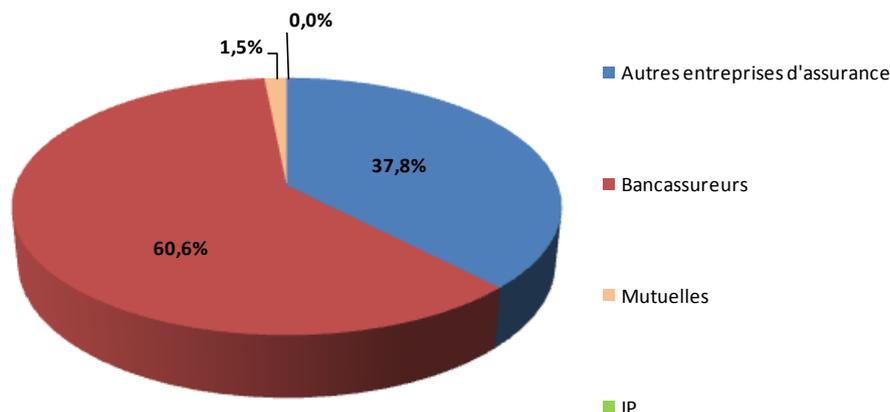
Deux autres catégories de contrats – les contrats individuels d'assurance-vie à primes périodiques et les contrats de capitalisation à prime unique – représentent chacune de 3 % à 4 % des provisions mathématiques. Ces deux catégories, qui représentaient de 5 % à 6 % de l'ensemble en 2010, ont vu leur poids se tasser au profit des contrats individuels d'assurance-vie à prime unique ou versements libres. Par ailleurs, le poids des contrats de capitalisation à primes périodiques reste négligeable.

2.2 Une stabilité des parts de marché des différents acteurs

En termes de canaux de distribution des produits d'assurance-vie, les « bancassureurs » (dans

l'acception d'organismes liés financièrement à un groupe bancaire, y compris CNP Assurances) sont des acteurs toujours très importants sur le marché de l'assurance-vie et représentent en 2011 60,6 % (60,9 % en 2010) du total des provisions mathématiques des contrats individuels (graphique 2). La part de marché des autres entreprises d'assurance reste également quasiment inchangée (37,8 % après 37,2 % en 2010). Enfin, la place occupée par les mutuelles régies par le livre II du Code de la mutualité et les institutions de prévoyance (IP) reste marginale, avec à elles deux moins de 2 % des provisions mathématiques.

Graphique 2 : Répartition des provisions mathématiques par type d'organisme en 2011 (en % du total des PM)

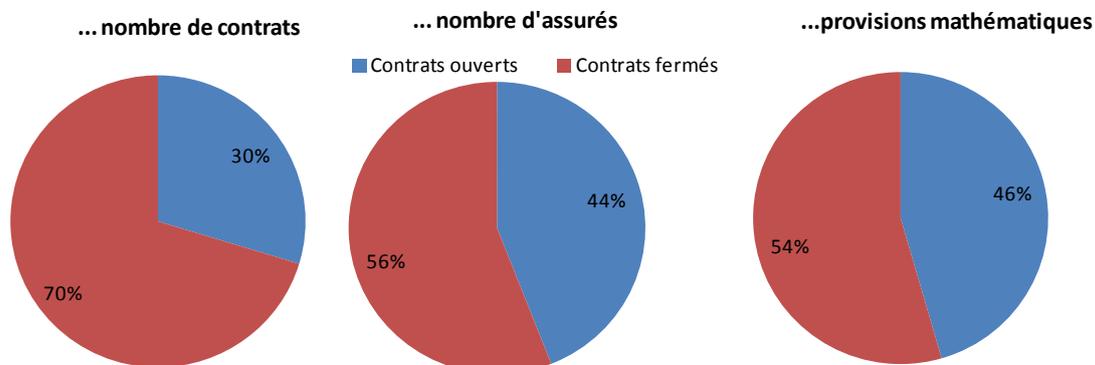


2.3 Une majorité de contrats fermés aux affaires nouvelles

Que ce soit en termes de nombre de contrats (70 %), de nombre d'assurés (56 %) ou de

provisions mathématiques des fonds euros (54 %), les contrats fermés aux affaires nouvelles sont prédominants au sein du marché (graphique 3).

Graphique 3 : Poids relatifs des contrats ouverts et fermés en 2011 en termes de...



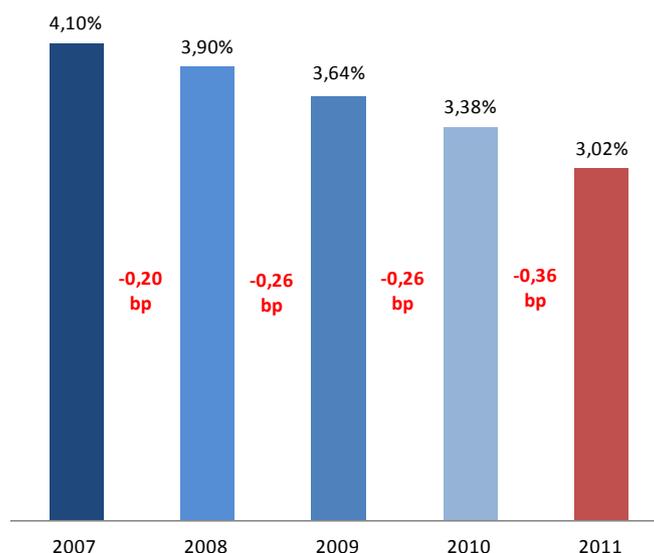
3. Évolution des taux de revalorisation nets

3.1 Une nouvelle baisse du taux de revalorisation net moyen en 2011

L'évolution défavorable de la valorisation de certains actifs financiers détenus par les assureurs-vie a pesé sur la revalorisation servie aux assurés. L'absence de perspectives claires dans l'évolution des taux longs en France a pu conduire les assureurs à faire preuve de retenue. Les amortissements et provisions pour dépréciation ont représenté une charge financière

plus importante, à hauteur de 1,5 % de la valeur nette comptable des placements en 2011, contre 0,6 % en 2010. Dans ce contexte, le taux de revalorisation moyen des contrats (pondéré par les provisions mathématiques correspondantes), net de chargement de gestion, a baissé entre 2010 et 2011 de 3,4 % à 3 %. Cette évolution marque un tassement plus prononcé par rapport à la tendance baissière de ces dernières années (4,1 % en 2007 ; 3,9 % en 2008 ; 3,65 % en 2009) (graphique 4).

Graphique 4 : Taux moyen pondéré par les provisions mathématiques de revalorisation, net de chargement de gestion



Appliqué aux provisions mathématiques des contrats, ce taux moyen représente environ 31 milliards d'euros en 2011, soit la somme totale versée aux assurés au titre de la rémunération de

leurs contrats en euros, que ce soit des contrats individuels d'assurance-vie ou de capitalisation.

3.2 Un taux de revalorisation en baisse pour une très grande majorité du marché

La prudence des assureurs-vie face aux évolutions financières défavorables a été encore plus partagée qu'en 2010. La très grande majorité des provisions mathématiques des contrats, soit 91 %, a été revalorisée en 2011 à un taux inférieur à celui de 2010 (tableau 1), contre 88 % en 2010.

Par ailleurs, 7 % des provisions mathématiques ont été revalorisées au même taux en 2011 qu'en 2010, à hauteur de 3,8 %, soit un taux significativement

plus élevé que le taux moyen de l'ensemble du marché, tant en 2010 qu'en 2011.

Enfin, 2 % seulement des provisions mathématiques ont enregistré un relèvement de leur taux de revalorisation net sur la même période, passant en moyenne d'une situation en 2010 où leur taux se situait en dessous du taux moyen du marché (- 13 points) à une situation en 2011 où il se situe au-dessus (+ 38 points). En 2010, 7 % des provisions mathématiques avaient été revalorisées à un taux supérieur à celui de l'année précédente.

Tableau 1 : Répartition des encours selon l'évolution des taux de revalorisation

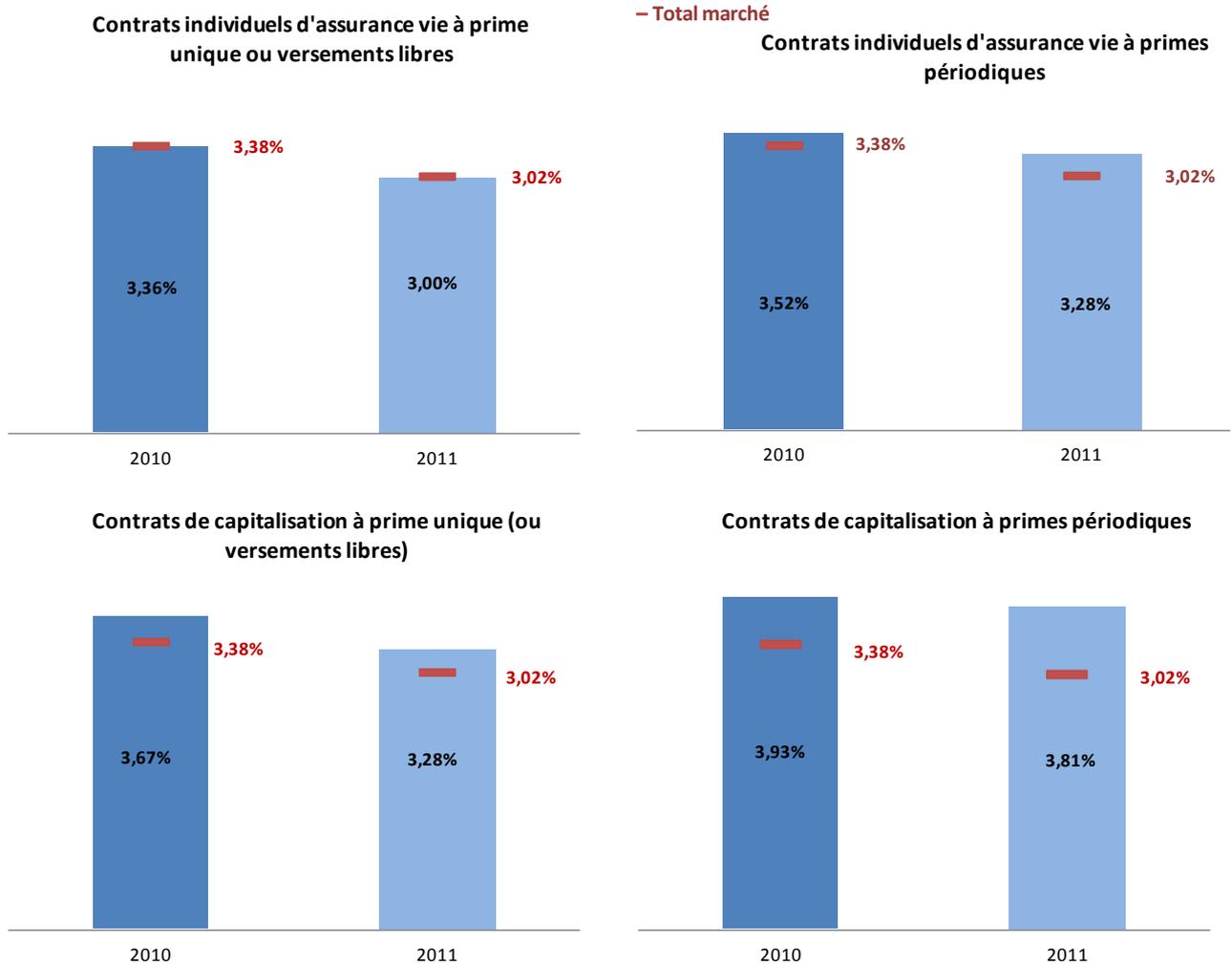
Evolution du taux de revalorisation en 2011 par rapport à 2010	Encours (en %)	Taux moyen	
		2011	2010
Baisse	91%	2,95%	3,35%
Stagnation	7%	3,80%	3,80%
Hausse	2%	3,40%	3,25%
Total Marché	100%	3,02%	3,38%

3.3 Une tendance similaire pour chaque catégorie de contrats

Les évolutions des taux de revalorisation nets sont proches selon les catégories de contrats (graphiques 5). Le contrat à prime unique ou versements libres, le plus important en termes de provisions mathématiques, a un taux de revalorisation marginalement en dessous de la

moyenne (3 % contre 3,02 %). A contrario, les taux de revalorisation des contrats de capitalisation sont sensiblement plus élevés que ceux des contrats individuels d'assurance-vie, tant en 2010 qu'en 2011. Au sein de ces derniers, les contrats à primes périodiques connaissent une revalorisation légèrement plus élevée que les contrats à prime unique ou versements libres (de 15 à 30 points de base en moyenne).

Graphiques 5 : Taux de revalorisation net moyen pondéré par les provisions mathématiques par catégorie de contrats

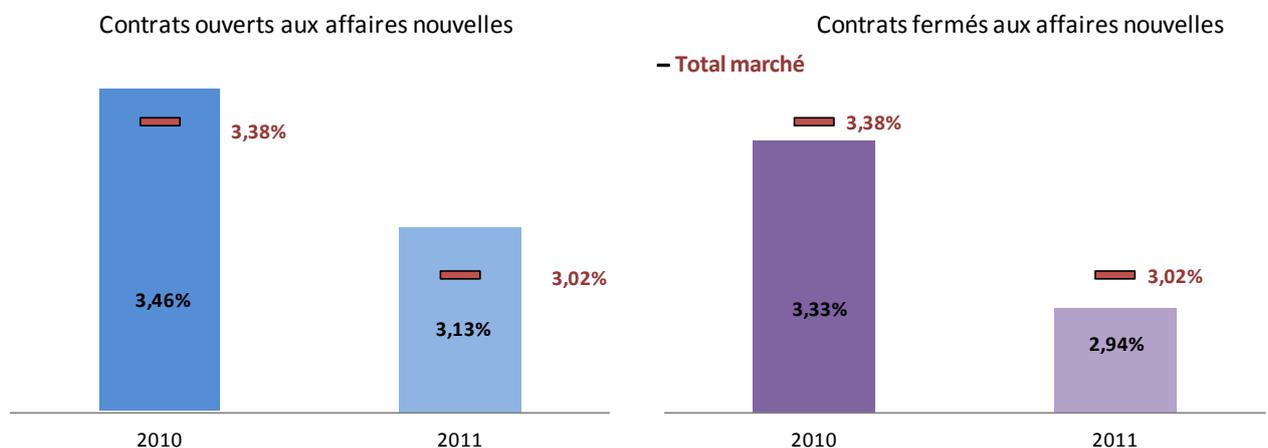


3.4 Contrats ouverts ou fermés aux affaires nouvelles : un effet sur les taux de revalorisation

La diminution du taux de revalorisation servi aux contrats fermés aux affaires nouvelles (de 3,33 % à 2,94 %, soit – 39 points de base) a été légèrement

plus importante que celle appliquée aux contrats ouverts (de 3,46 % à 3,13 %, soit – 33 points de base), le taux moyen des contrats ouverts restant légèrement plus élevé que celui qui s'applique aux contrats fermés (graphique 6).

Graphique 6 : Taux de revalorisation net moyen pour les contrats ouverts/fermés aux affaires nouvelles



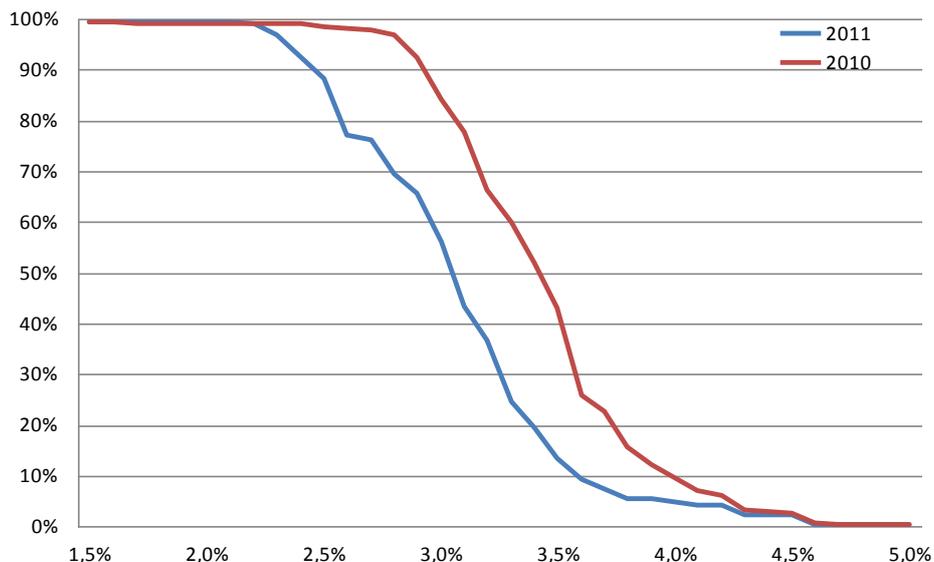
4. Structure des encours suivant le taux de revalorisation

Au-delà d'une approche basée sur les taux moyens, il est intéressant d'étudier la distribution des taux sur l'ensemble du marché. Cette dispersion peut provenir à la fois de stratégies différentes entre les organismes d'assurance mais aussi d'une différenciation des taux entre les contrats au sein d'un même assureur.

4.1 Un taux de revalorisation supérieur à 3,5 % pour 13 % des provisions mathématiques

Une analyse en termes de seuils montre que seulement 13 % des provisions mathématiques ont été revalorisées en 2011 à un taux au moins égal à 3,5 %, contre 43 % en 2010 (graphique 7). Par ailleurs, 56 % des provisions mathématiques affichent un taux de revalorisation supérieur à 3 %. En 2010, le taux de revalorisation de 84 % des provisions mathématiques dépassait ce seuil.

Graphique 7 : Répartition des encours de provisions mathématiques selon le taux de revalorisation

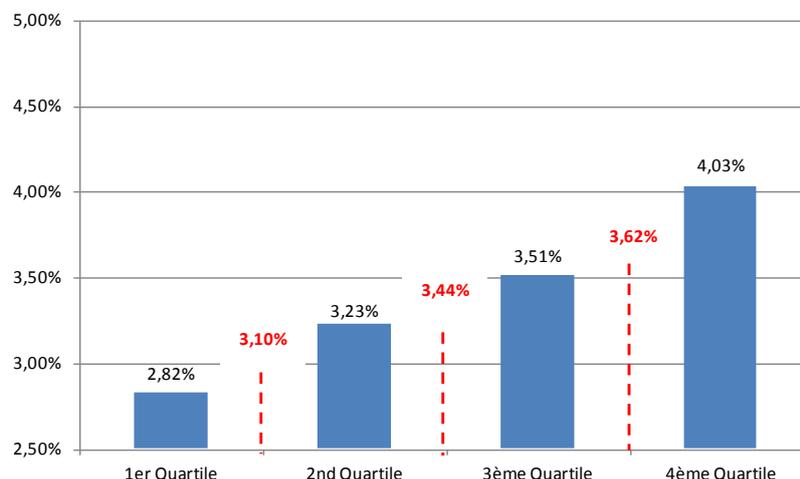


4.2 Une dispersion des taux de revalorisation légèrement supérieure en 2011

L'analyse de la dispersion des taux de revalorisation nets sur l'ensemble du marché en 2010 montre que le taux médian était de 3,44 %, légèrement au-dessus du taux moyen de

3,38 % (graphique 8). Le taux moyen pondéré des 25 % de provisions mathématiques les moins rémunérées (*i.e.* le taux moyen du 1^{er} quartile) a été de 2,82 % alors que les 25 % de provisions les plus rémunérées l'ont été à un taux moyen de 4,03 %.

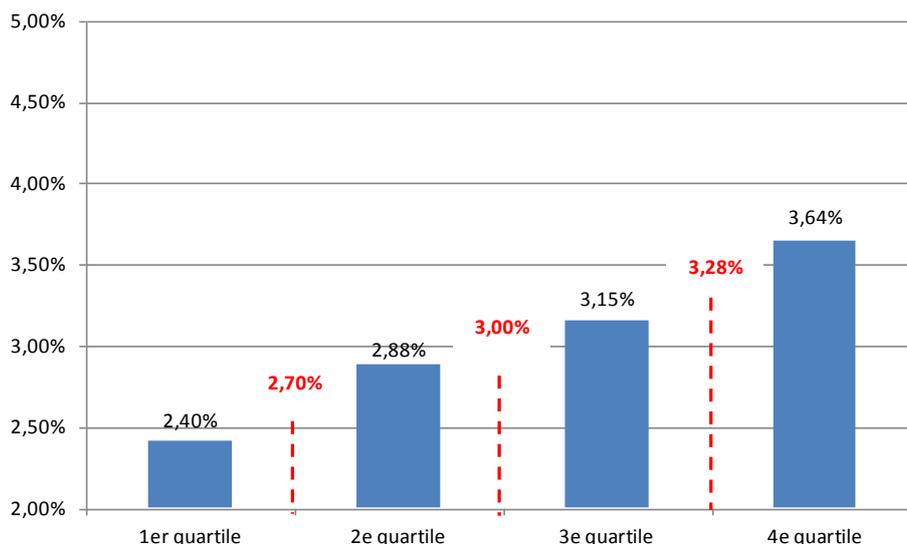
Graphique 8 : Répartition des encours selon le taux de revalorisation en 2010



En 2011, l'analyse de la dispersion des taux de revalorisation nets montre que le taux médian est de 3 % (graphique 9). Le taux moyen pondéré des 25 % de provisions mathématiques les moins rémunérées (i.e. le taux moyen du 1^{er} quartile) a été de 2,40 % alors que les 25 % de provisions les plus rémunérées l'ont été à un taux moyen de

3,64 %. Avec un écart interquartile de 58 points de base (différence entre 3,28 % – seuil entre les 3^e et 4^e quartiles – et 2,70 % – seuil entre les 1^{er} et 2^e quartiles), la dispersion des taux nets 2011 est légèrement plus importante qu'en 2010 (écart interquartile de 52 points de base).

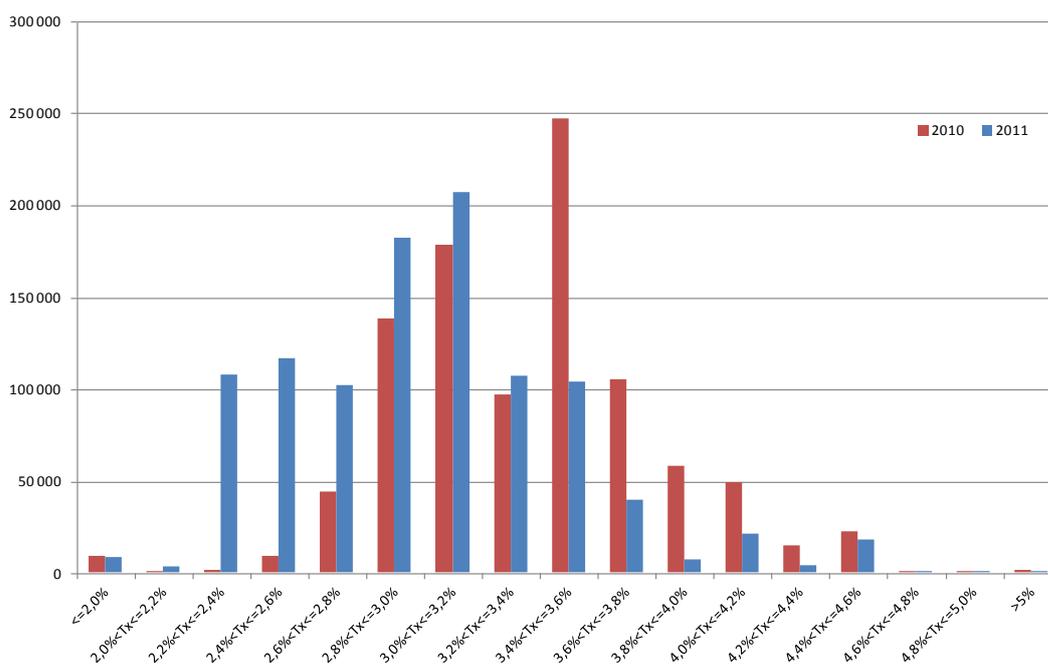
Graphique 9 : Répartition des encours selon le taux de revalorisation en 2011



L'analyse des encours en fonction des différentes tranches de taux de revalorisation nets (graphique 10) fait apparaître entre 2010 et 2011 une translation

d'environ 40 points de base de la distribution et une diminution de la concentration dans la classe modale.

Graphique 10 : Répartition des encours en M€ selon le taux de revalorisation



4.3 Une dispersion des taux de revalorisation au sein des organismes

Près de 14 % (11 % en 2010) des sociétés retenues pour l'étude ont proposé un taux identique pour tous leurs contrats, ceux-ci représentant 2,1 % du total des provisions mathématiques (2,5 % en 2010). Une très grande majorité des assureurs effectuent donc toujours

une différenciation des taux entre leurs différents contrats. Cela peut s'expliquer notamment par des taux garantis différents qui prévalaient au moment des périodes de commercialisation, par l'existence de cantons (notamment les contrats pour lesquels il reste un faible nombre d'assurés bénéficiant mécaniquement de la provision pour excédents), ou par des stratégies de commercialisation différenciées selon le réseau de distribution ou la clientèle cible.

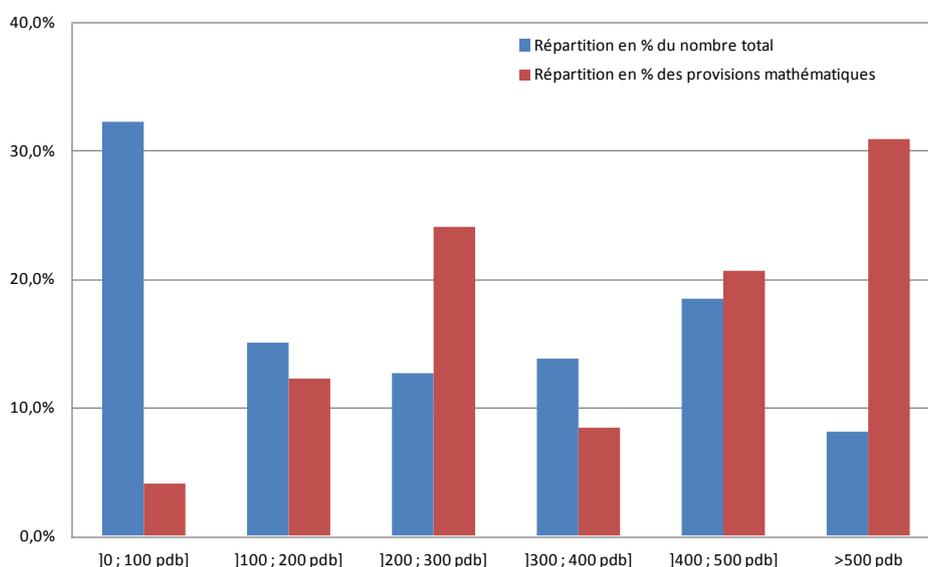
Tableau 2 : Poids des compagnies qui ont un taux de revalorisation net unique pour tous leurs contrats (en 2011)

En nombre d'organismes	14 %
En encours de provisions mathématiques	2,1 %

La différenciation des taux au sein des organismes ressort de manière très différente selon que l'analyse est menée sur le nombre d'organismes ou sur les provisions mathématiques correspondantes. Ainsi, l'écart entre les taux de revalorisation maximum et minimum sur l'ensemble des contrats d'un même organisme est inférieur à 100 points de base pour près de 32 % des organismes de l'échantillon, qui représentent seulement 4 % du total des provisions mathématiques (graphique 11) : de nombreux organismes de petite taille ont ainsi une politique

de faible différenciation de leurs taux de revalorisation (nombre restreint de contrats, contrats relativement récents sans taux garantis « historiques »...). A contrario, quelques grands organismes enregistrent une forte différenciation de taux au niveau de leurs contrats. Par rapport à 2010, le poids – en termes de provisions – des entités proposant un écart de plus de 500 points de base entre leurs taux de revalorisation le plus faible et le plus élevé a été multiplié par 3, dépassant dorénavant 30 %.

Graphique 11 : Répartition des organismes selon l'écart entre les taux de revalorisation maximums et minimums

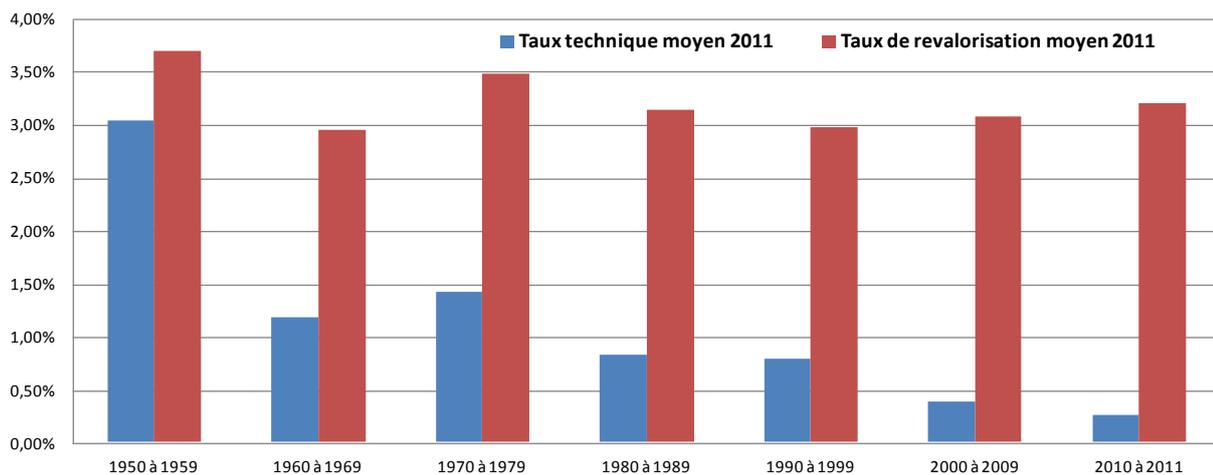


4.4 L'influence de la date de première commercialisation sur la revalorisation

La mise en perspective, selon la date de première commercialisation des contrats, des taux de revalorisation et des taux techniques est riche d'enseignements (graphiques 12). Les taux techniques apparaissent d'autant plus faibles que la date de commercialisation est récente. En moyenne de l'ordre de 3 % pour les contrats commercialisés dans les années cinquante, ils diminuent ensuite rapidement selon la date de première commercialisation, autour de 1,5 % pour les contrats commercialisés dans les années soixante-dix, pour s'établir en moyenne en dessous de 0,5 % pour les contrats commercialisés sur la dernière décennie. Cette répartition des taux techniques s'explique notamment par les modalités de son plafonnement réglementaire (article A. 132-1 du Code des

assurances) qui prend en compte l'évolution des taux des emprunts de l'État français au moment de la souscription et des versements non programmés. A contrario, la date de première commercialisation a une influence sur les taux de revalorisation au titre de 2011 plus complexe à circonscrire. Ce sont les contrats commercialisés dès les années cinquante et dans les années soixante-dix qui enregistrent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés, de l'ordre de 3,5 %, la revalorisation des contrats des années cinquante (dont le poids devient marginal) semblant être relativement contrainte par le haut niveau des taux techniques, à la différence des contrats des années soixante-dix. Sur les trois dernières décennies, les contrats commercialisés pour la première fois dans les années quatre-vingt comme ceux commercialisés en 2010 et 2011 présentent en moyenne les taux de revalorisation les plus élevés.

Graphique 12 : Comparaison du taux technique moyen et du taux de revalorisation moyen, pondérés par les provisions mathématiques, par ancienneté de contrat



Lecture de graphique : en abscisse se situe la décennie de 1^{re} commercialisation des contrats



61, rue Taitbout
75009 Paris
Téléphone : 01 49 95 40 00
Télécopie : 01 49 95 40 48
Site internet : www.acp.banque-france.fr